



**SYNDICAT MIXTE D'ETUDES POUR ENTREPRENDRE ET METTRE EN OEUVRE
LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAIN**

**COMITE SYNDICAL DU SMEAT
du 9 juillet 2010
A TOULOUSE - Immeuble le Belvédère**

**2-6
2^{ème} REVISION DU PLU DE PINSAGUEL**

L'an deux mille dix, le neuf juillet à dix-huit heures, s'est réuni, sous la présidence de Pierre COHEN, Président, le Syndicat Mixte d'Etudes pour entreprendre et mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Toulousaine, Immeuble Le Belvédère, 11 boulevard des Récollets à Toulouse.

Délégués présents

GRAND TOULOUSE	
BELAUBRE Elisabeth BENYAHIA Daniel BRISSONNET Jean-François CARASSOU Stéphane CARNEIRO Grégoire CARREIRAS Joël CASSIGNOL Jean-Louis CHARLES Danielle COHEN Pierre COQUART Dominique CROQUETTE Martine De FALETANS Gilles FABRE Jean-Michel GERMAIN Louis GOIRAND Philippe	GRIMAUD Robert GUILLOT René LOZANO Guy MARQUIE Bernard MATEOS Henri MERONO Claude MONTAGNER Guy MORIN Etienne PY Dominique RAYNAL Claude SANCHEZ Francis SUSIGAN Alain THIBAUT Guy VALADIER Jean-Charles ZINA-RAGGOUA Zohra
SICOVAL	
AREVALO Henri DUCERT Claude FAIVRE Claudia FOURNIER Denis REME Jean-Michel	VALETTE François-Régis GIL Danielle (non votant) COHEN Jacques (non votant) RIEUNAU Guy (non votant)
MURETAIN	
CASSAGNE Jean-Claude COLL Jean-Louis GUTH Catherine MANDEMENT André	PARDILLOS José SUAUD Thierry DADOU Gilles (non votant)
SAVE AU TOUCH	
ALEGRE Raymond MIRC Stéphane	LOIDI Robert
AXE SUD	
AUBERT Alain	COMMENGE Jean-Claude
COTEAUX BELLEVUE	
HERS ET GARONNE	
MIGUEL Henri	
COLLEGE DES COMMUNES	
FONTES André MOYET Jean-Louis	GRIMBERT Georges

Délégués titulaires ayant donné pouvoir

BEYNEY Georges, représenté par M. RAYNAL
CUJIVES Romain, représenté par M. MORIN
DESCLAUX Edmond, représenté par M. GERMAIN
GARRIC Amapola, représentée par M. BRISSONNET
MAURICE Antoine, représenté par M. VALADIER
SYLVESTRE Arlette, représentée par M. GRIMAUD

Délégués titulaires excusés

BOUDOU Dany
BRIANCON François
CARLES Joseph
DUHAMEL Thierry
ESCOULA Louis
FEDOU Maxime

FILLOLA Alain
FRANCHINI Paul
GEIL-GOMEZ Sabine
LANGE Régine
MARCIEL Alexandre
ROUQUET Jacques

SAVIGNY Thierry
SIMON Michel
SOTTIL Alain
TOUCHEFEU Claude

Délégués suppléants excusés

BERAIL Bernard
BOURG Jean-Claude
CASSETA Jean-Baptiste
DAUVEL Philippe
DUFOUR Claude

ESPIC Xavier
FERRE Christian
FRANCES Michel
LAVIGNE Christian
MOGICATO Bruno

MORINEAU Christine
ORTEGA Catherine
SERNIGUET Hervé

Nombre de délégués En exercice : 68

Présents : 51

Votants : 57

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 57

La commune de Pinsaguel est incluse dans le périmètre du SMEAT depuis le 28 juillet 2005, mais n'est pas couverte par le SDAT valant SCoT ; elle comptait, en 2007, 2 581 habitants, pour 160 hectares urbanisés.

Par courrier en date 30 mars 2010, elle notifie au SMEAT, conformément aux dispositions des articles L 123-8 L 123-9 et L 123-13 du Code de l'Urbanisme, le projet de révision de son Plan Local d'Urbanisme (PLU) arrêté le 30 mars 2010 avant ouverture de l'enquête publique.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLU de la commune de Pinsaguel se structure autour de cinq grandes orientations :

- Etablir une cohérence territoriale entre le PLU et le SCoT de la Grande agglomération toulousaine et se conformer aux directives des autres documents de planification ;
- Instaurer une gestion durable et valorisante des espaces naturels et agricoles, en mettant en valeur, notamment, le potentiel que représente la confluence de la Garonne et de l'Ariège ;
- Concevoir un urbanisme raisonné et cohérent, fondé sur des principes de mixité urbaine et sociale qui permettrait à la commune de compter environ 3 600 habitants à horizon 2020 (et entre 4 500 et 4 800 habitants à horizon 2030).
- Dynamiser le potentiel et le rayonnement économique de la commune, en confortant des secteurs existants (cœur de ville, zone d'activité de Labruyère) et en créant un parc d'activité de rayonnement régional à « Bordes Blanches » ;
- Mettre en adéquation les équipements publics avec le développement communal retenu.

Le SMEAT relève tout particulièrement :

- Que les perspectives de création de logements et de croissance démographique s'inscrivent dans les dispositions envisagées par le futur SCoT (la commune étant incluse, pour partie, dans la ville intense) et que les objectifs de densité prévus dans le PLU, en fonction de l'accessibilité actuelle ou future des secteurs, correspondent à ses recommandations, sous réserve de la localisation définitive du secteur d'habitat de la zone AU0 de « Bordes blanches » tel qu'il résultera du projet urbain correspondant ;
- Que le projet de parc d'activité communautaire de rayonnement régional prévu sur le secteur de « Bordes Blanches » (situé à l'ouest de la commune, pour une superficie estimée à 69 hectares sur Pinsaguel) correspond à un secteur de développement à vocation économique, identifié comme site de projet d'intérêt d'agglomération dans le futur SCoT.

Le SMEAT constate toutefois que le potentiel d'urbanisation prévu par le futur SCoT pour ce secteur représente :

- 1,5 pixel mixte, soit 13,5 hectares environ, à répartir entre Pinsaguel et Roquettes ;
- et 5,5 pixels économiques, soit 50 hectares environ.

Ce dernier point doit conduire la commune à ajuster, la surface totale du secteur AU0 de « Bordes Blanches » ; l'ouverture à l'urbanisation de ce secteur, qui sera phasée, devant s'inscrire, ensuite, dans le dispositif de « contrat d'axe » prévu par le futur SCoT et dans le cadre des densités recommandées par celui-ci.

Par ailleurs, le SMEAT relève que les zones naturelles protégées identifiées dans le futur SCoT font l'objet de dispositions réglementaires compatibles avec cette protection. Il recommande, toutefois, que le sous-secteur UAa inclus dans le périmètre du projet de Confluence, fassent préférentiellement l'objet d'un classement en zone N.

Le Comité Syndical,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en voir délibéré, décide :

Article premier :

D'émettre un avis favorable au projet de 2^{ème} révision du PLU de Pinsaguel en invitant la commune, en ce qui concerne le secteur AU0 de « Bordes Blanches », à prendre en compte le potentiel d'extension à vocation économique tel qu'il serait inscrit au futur SCoT pour ce secteur, soit 5,5 pixels, représentant 50 hectares environ.

Article 2 :

De recommander la création d'un sous-secteur spécifique au sein de la zone N, en remplacement du secteur UAa, tout en maintenant l'objectif poursuivi par la commune sur le site concerné.

Article 3 :

De notifier la présente délibération à Monsieur le Maire de Pinsaguel et à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne.

Reçu à la Préfecture de la Haute-Garonne le 13 juillet 2010

L'original de la délibération et les documents annexés qui ne font pas l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs peuvent être mis en consultation conformément aux dispositions de la loi 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs.

**Ainsi fait et délibéré, les jour
Mois et an que dessus**

Pour extrait conforme

Le Président

Pierre COHEN